

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33**

**Nombre de votants :

33**

**Date de convocation :
5 avril 2022**

**Date d'affichage :
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Véronique LYON

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Rémy BALLET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

Accusé de réception en préfecture
063-216303006-20220411-DELIB220404-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N° 4

OBJET : Aménagement d'une voie verte sur la RD 2029 : avenant 1 aux lots 06, 07 et 02

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 29 mars 2022 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.

Par délibération en date du 26 mai, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement d'une voie verte sur la RD2029.

Par délibération du 27 septembre, le conseil municipal a autorisé la passation d'un avenant 1 avec le titulaire du lot 01, le groupement EUROVIA – SER, pour la création de prix unitaires nouveaux sans incidence financière.

Par délibération du 15 novembre, le conseil municipal a autorisé la passation des avenants suivants :

- Lot 01 : travaux supplémentaires correspondant au reprofilage de la chaussée du nouveau giratoire Zola estimés à 24 000 € HT
- Lot 04 : modification de l'application de la TVA

Par délibération du 13 décembre 2021, le conseil municipal a autorisé la passation d'un avenant 3 avec le titulaire du lot 01, le groupement EUROVIA – SER, pour la création de prix unitaires nouveaux sans incidence financière.

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a autorisé la passation des avenants suivants :

- Le lot 01 VRD, titulaire groupement EUROVIA / SER : création de d'un prix nouveau sans incidence financière
- Le lot 03 Renaturation, titulaire SENEZE CHARIOT PAYSAGE : création de prix nouveaux sans incidence financière.
- Le lot 04 Maçonnerie en pierres sèches, titulaire MACHEFFE : création de prix nouveaux et augmentation du montant de 5 000 € HT

Aujourd'hui des prix nouveaux doivent encore être intégrés au bordereau de prix unitaires par avenant au lot 06 Mobilier urbain et au lot 07 Eclairage public.

COMMUNE DE RIOM

Concernant le lot 06, les prix nouveaux viennent se substituer à certains prix déjà existants (banquette 3 places). Les tabourets favorisent l'accès à la table et permettent une implantation plus détaillée. Les prix à intégrer sont les suivants :

- PN1 : tabouret gamme LINK 1 place avec planches en frêne, traitement autoclave, piétement acier galvanisé : 183.00 € HT la pièce
- PN2 : banquette gamme LINK 2 places avec planches en frêne, traitement autoclave, piétement acier galvanisé : 246.00 € HT la pièce
-

Cette création de prix nouveaux est sans incidence financière.

Concernant le lot 07, les prix nouveaux font suite l'imprécision des investigations complémentaires, l'encombrement des réseaux existant d'éclairage public, au maintien d'une caméra de vidéosurveillance située sur un mât d'éclairage public déposé et à la demande de mise en place de projecteur de type UV pour la mise en valeur du graff sur l'ouvrage SNCF.

Il s'agit des prix suivants :

Lot 07		
Désignation	Unité	PU HT
1- Fourniture et la pose de deux regards 700 x 700 avec tampon hydraulique 700 B125	f	1 078,00 € HT
2- Installation d'un mât pour la vidéo surveillance : <i>La fourniture et la pose d'un mât en acier cylindro-conique de hauteur 7,00 m, entraxe 300 x 300, RAL 2900 gris sablé</i> <i>La fourniture et l'installation d'accessoires pour un mât d'entraxe 300mm</i>	f	926.00 € HT
3- Fourniture et la pose d'une chambre L2T en composites	f	1 942,00 € HT

COMMUNE DE RIOM

<p>4- Fourniture, pose et raccordement d'un ensemble de matériel U.V. pour la mise en valeur du pont SNCF :</p> <ul style="list-style-type: none">a. <i>Le terrassement et la confection d'un massif pour un mât d'éclairage d'entraxe 200 mm</i>b. <i>Le terrassement et la confection d'un massif pour un coffret de raccordement électrique</i>c. <i>La fourniture et la pose d'un coffret IP66 IK10, RAL 7035 de dimension 400 x 500 x 200 mm</i>d. <i>La fourniture et la pose d'un mât en acier cylindro-conique de hauteur 4,50 m, entraxe 200 x 200, RAL 2900 gris sablé</i>e. <i>La fourniture et la pose de projecteur UV 6x 1,5 W</i>f. <i>La fourniture et la pose de bras « TOTEM » pour les projecteurs UV,</i>g. <i>La fourniture et le raccordement de l'ensemble des appareillages électrique nécessaire au bon fonctionnement de l'installation,</i>h. <i>La fourniture, le déroulage et le raccordement de l'ensemble des câbles électriques</i>	f	6 393,50 € HT
--	---	---------------

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 10 339,50 € HT, ce qui porte le marché du lot 07 à 470 272,75 € HT (+ 2,25%).

Par ailleurs, ces travaux sont assortis d'un délai propre. La date de fin de ceux-ci est fixée au 30/07/22.

Concernant le lot 02, espaces verts, réalisé par le groupement IDVERDE et TREYVE PAYSAGE, il est proposé de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 08/04/2022 pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 Raquette du Couriat. En effet, la coordination entre les différents lots et les adaptations de chantier ont conduit à repousser les interventions initialement prévues.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer l'avenant susmentionné

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 avril 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL